

N° CA-18/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 JUIN 2026**

Le 10 juin 2026 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE, Marlène BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Anthony REYNAUD, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI, Vincent GAUDIN, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Patrice RONCARI à Anthony REYNAUD, Michel VENEAU à Marcelle ABDELNOUR, Christophe RENDU à Christine QUILLERY, Rahma GHIATOU à Sandrine DANDRE.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Mélandra PARENT, Commissaires Aux Comptes.

Objet : Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Office - Modifications.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2026
DÉLIBÉRATION

Objet : Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Office - Modifications.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le précédent Règlement Intérieur du Conseil d'Administration approuvé par la délibération N°CA-30/2025 en date du 10 octobre 2025,

Entendu que, par suite des élections municipales qui ont eu lieu en mars dernier, le Conseil du Territoire Vallée Sud – Grand Paris a ainsi délibéré en date du 07 avril 2026 pour fixer la composition du nouveau Conseil d'Administration à 24 membres.

Entendu que la loi ÉLAN induit de nouvelles possibilités dans la composition du Conseil d'Administration, notamment dans le choix des organismes et/ou organisations.

Considérant que ces modifications viennent modifier la composition de la Commission de Prévention des Expulsions Locatives (CPEL) qui se trouve dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration,

Considérant qu'il convient de mettre à jour le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration afin d'acter la nouvelle composition de la CPEL comme suit :

- Le Président de l'Office (membre de droit),
- Un Vice-Président (nommé par le Président),
- Deux administrateurs représentant les élus,
- Deux administrateurs représentant les « personnalités qualifiées »,
- Deux administrateurs représentant les locataires,
- Un administrateur représentant les organismes socioprofessionnels.

Considérant qu'il convient également de préciser, qu'en cas de partage des voix, le Président ou le Vice-président de la CPEL assurant la présidence de ladite commission, possède une voix prépondérante.

Considérant qu'en application du 6ème alinéa modifié du R421-13 du Code de la Construction et de l'Habitat, un administrateur peut désormais recevoir deux mandats.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le nouveau Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, annexé à la présente délibération, qui annule et remplace celui acté par la délibération N°CA-30/2025 en date du 10 octobre 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 18 juin 2026
Reçue en Préfecture le 17 juin 2026
Certifiée exécutoire le 18 juin 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Véronique ALBERT
Directrice Générale